

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2121

8 octobre 2010

SOMMAIRE

Adriel S.à r.l.	101762	Mimar Sinan S.A.	101795
BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l.	101798	Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l.	101790
CETREL S.A.	101797	Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l.	101792
Faisanderie S.A.	101795	Models Unlimited	101771
HSBC Trinkaus Multi-Asset-PLUS SICAV	101788	Mondofin Management S.A.	101778
Imos Holding	101807	Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF ..	101796
Information Business Integration A.G. ..	101808	Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.	101799
JMS S.A.	101775	Mtrust Investholding S.A.	101796
KBC Bonds Conseil Holding	101772	Muller & Wegener	101797
KBC Frequent Click Conseil	101775	Navarac Properties S.à r.l.	101797
KBC Money Conseil Holding	101778	Neuilly (Lux) II S.à r.l.	101797
KBC Participations Bonds	101772	Northgate S.à r.l.	101798
KBC Participations Cash	101769	Now	101798
KBC Participations Frequent	101775	Opus Investment S.à r.l.	101798
KBC Participations Money	101778	Ostara S.A.	101806
KBC Participations Renta	101780	Partnair Luxembourg S.A.	101807
Kingdom Holding 2 S.à r.l.	101783	Patina S.A.	101806
Lampe International S.A.	101772	PEF Whittington House Investment S.à r.l.	101807
Land Holding S.A.	101782	Pension Beim Rosa G.m.b.H.	101808
Lavari S.A.	101772	Pension Beim Rosa G.m.b.H.	101808
Lavari S.A.	101772	Pictet Targeted Fund (LUX)	101806
Lavari S.A.	101774	Polybytes S. à r.l.	101789
Le Hameau	101777	Printz J.Ch	101807
LUKSS I S.à r.l.	101778	Qualcount Holding S.A.	101799
Lusana Participations S.A.	101783	Shay Property Investments S.à r.l.	101792
Lux Fixations Sàrl	101788	Sicav Euro Continents	101769
Machines Equipments Consulting	101792	Sofco Groupe S.A.	101808
Manor Care Parent S.à r.l.	101788	SOS PC Solution S.à r.l.	101790
Marhold Investments S.A.	101792	Taibo Beteiligungen AG	101774
Miele s.à r.l.	101795		
Mimar S.A.	101795		

Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.355.341,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.826.

—
In the year two thousand and ten, on the sixth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P., a partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnership Act 1907 with registration number 10774 and having its registered office at 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 1HU, The Channel Islands, (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner, IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, and holding all the one hundred (100) shares of the Company, hereby represented by Sophie Ferreira, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

in its capacity as Sole Shareholder of Adriel S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.826, incorporated under the Luxembourg law by a deed drawn up on 18 August 2008 by Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1833 dated 22 September 2009 (page 87965) and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since,

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares of the Company from one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) to one Euro (EUR 1.-) each, by the issuance of twelve thousand and four hundred (12,400) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, pursuant to which the Company's issued share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following new four classes of shares in the share capital of the Company, with the rights and obligations as set forth in the Articles:

- class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "A Shares"),
- class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "B Shares"),
- class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "C Shares"), and
- class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "D Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing twelve thousand and five hundred (12,500) shares into (i) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iv) three thousand one hundred and twenty-five (3,125) D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million three hundred forty-two thousand eight hundred and forty-one Euro (EUR 4,342,841.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to four million three hundred fifty-five thousand three hundred and forty-one Euro (EUR 4,355,341.-) by creating and issuing (i) one million eighty-five thousand seven hundred and ten (1,085,710) new A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) one million eighty-five thousand seven hundred and ten (1,085,710) new B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) one million eighty-five thousand seven hundred and ten (1,085,710) new C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (iv) one million eighty-five thousand seven hundred and eleven (1,085,711) new D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing ones, as set out in the Articles (collectively referred to as the "New Shares"), each issued with a share premium of a total amount of four hundred thirty-five thousand five hundred and thirty-five (EUR 435,535) (the "Share Premium") to be fully subscribed and paid-up by a contribution in kind

consisting of a claim that the Sole Shareholder owned towards the Company for an amount of four million seven hundred seventy-eight thousand three hundred and seventy-six Euro (EUR 4,778,376.-) the ("Claim").

Subscription and Payment:

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all of the four million three hundred forty-two thousand eight hundred and forty-one (4,342,841.-) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued by the Company together with the Share Premium, for an aggregate amount of four million seven hundred seventy-eight thousand three hundred and seventy-six Euro (EUR 4,778,376.-) and to fully pay the New Shares up along with the Share Premium by way of contribution of the Claim.

It appears from the valuation report prepared by the management on 5 August 2010 and produced to the undersigned notary (which will remain annexed to the present deed) that the management of the Company has evaluated the Claim at four million seven hundred seventy-eight thousand three hundred and seventy-six Euro (EUR 4,778,376.-) which is at least equal to the value of the New Shares and the Share Premium.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to the legal reserve of the Company which therefore amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at four million three hundred fifty-five thousand three hundred and forty-one Euro (EUR 4,355,341.-) represented by:

- one million eighty-eight thousand eight hundred and thirty-five (1,088,835) class A shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "A Shares"),
- one million eighty-eight thousand eight hundred and thirty-five (1,088,835) class B shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "B Shares"),
- one million eighty-eight thousand eight hundred and thirty-five (1,088,835) class C shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "C Shares"), and
- one million eighty-eight thousand eight hundred and thirty-six (1,088,836) class D shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, (the "D Shares"),

all fully subscribed and paid-up and having such rights and obligations as set forth in the present Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class(es) of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of an entire class of shares, the holders of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled (hereafter the "Cancellation Value Per Share").

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total cancellation amount (hereafter the "Total Cancellation Amount") by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts (as defined hereafter). The Total Cancellation Amount for each of the classes A, B, C, and D shall be the Available Amount (as defined hereafter) at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Seventh resolution

For the purpose of the above-restated article 6 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 16 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts of the Company, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) of the Company upon decision of the sole shareholder or, as the case may be, of a general meeting of the shareholders of the Company.

The shareholder(s) of the Company may decide to declare and pay interim dividends, at any time, under the following conditions:

1. Interim Accounts (as defined hereafter) are established by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company;

2. These accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter;

3. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The share premium account, if any, may be distributed to the shareholder(s) of the Company upon decision of the sole shareholder or, as the case may be, of a general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with the provisions set forth hereafter. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last accounting year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

Eighth resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate article 17 of the Articles in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not of the Company, appointed by the shareholder(s) of the Company, which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) of the Company or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company on a pro-rata basis."

Ninth resolution

As part of the above amendments, the Sole Shareholder decides to create an article 19 in the Articles in relation to the definitions, which shall read as follows:

" Art. 19. Définitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company to the extent the shareholder (s) would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means to the extent appropriate (i) the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, or (ii) the date of the declaration of interim dividends.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P., un limited partnership établi conformément au droit anglais (Limited Partnership Act of 1907), ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, St Peter Port, GY1 1HU Guernsey, les Iles de la Manche, enregistré sous le numéro LP 10774, étant l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique"), agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, et détenant toutes les cent (100) parts sociales de la Société, ici représenté par Sophie Ferreira, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

en qualité d'Associé Unique de Adriel S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.826 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, du 18 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1833 daté du 22 septembre 2009 (page 87965) et dont les statuts (les "Statuts") n'ont fait l'objet d'aucune modifications depuis lors,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) à un Euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de douze mille quatre-cents (12.400) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-)

chacune, à la suite de quoi le capital social émis de la Société s'élèvera à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer les quatre nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les Statuts:

- des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales A"),
- des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales B"),
- des parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales C"), et
- des parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales D"),

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en (i) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) trois mille cent vingt-cinq (3.125) Parts Sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions trois cent quarante-deux mille huit cent quatre-et-un Euro (EUR 4.342.841,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à quatre millions trois cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-et-un Euro (EUR 4.355.341,-) par la création et l'émission de (i) un million quatre-vingt-cinq mille sept cent dix (1.085.710) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) un million quatre-vingt-cinq mille sept cent dix (1.085.710) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) un million quatre-vingt-cinq mille sept cent dix (1.085.710) nouvelles Parts Sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (iv) un million quatre-vingt-cinq mille sept cent onze (1.085.711) nouvelles Parts Sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que celles existantes tel que déterminés dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent trente-cinq mille cent trente-cinq Euro (EUR 435.535,-) (la "Prime d'Emission"), entièrement souscrites et libérées avec la Prime d'Emission par un apport en nature que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société pour un montant de quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-seize Euro (EUR 4.778.376,-) (la "Créance").

Souscription et Libération:

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire aux quatre millions trois cent quarante-deux mille huit cent quarante-et-un (4.342.841) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société ensemble avec la Prime d'Emission, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour un montant total de souscription de quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-seize Euro (EUR 4.778.376,-) et entièrement payer les Nouvelles Parts Sociales ensemble avec la Prime d'Emission par l'apport de la Créance.

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par les gérants le 5 août 2010 et produit au notaire instrumentant (lequel demeurera annexé au présent acte) que les gérants de la Société ont évalué la Créance à quatre millions sept cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-seize Euro (EUR 4.778.376,-) laquelle est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission.

La preuve de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer la Prime d'Emission à la réserve légale de la Société dont le montant s'élève par conséquent à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions indiquées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-et-un Euro (EUR 4.355.341,-) représenté par:

- un million quatre-vingt-huit mille huit cent trente-cinq (1.088.835) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales A"),
- un million quatre-vingt-huit mille huit cent trente-cinq (1.088.835) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales B"),

- un million quatre-vingt-huit mille huit cent trente-cinq (1.088.835) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales C"), et

- un million quatre-vingt-huit mille huit cent trente-six (1.088.836) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales D"),

toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales, les détenteurs de la catégorie des parts sociales rachetée ou annulée recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée (ci-après la "Valeur d'Annulation par Part Sociale").

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation (ci-après le "Montant Total d'Annulation") par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société sur la base de Comptes Intérimaires (tel que définis ci-après) concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des parts sociales des catégories A, B, C et D sera le Montant Disponible (tel que défini ci-après) au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

Septième résolution

Pour les besoins de l'article 6 modifié ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts de la Société relatif à la distribution de dividendes qui aura la teneur suivante:

" **Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels de la Société, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à (ou aux) associé(s) de la Société après décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Le (ou les) associé(s) de la Société peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des Comptes Intérimaires (tel que définis ci-après) doivent être établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société;

2. Ces Comptes Intérimaires démontrent que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale conformément aux dispositions établies ci-après;

3. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Le compte prime d'émission, s'il existe, peut être distribué à (ou aux) associé(s) de la Société par décision prise par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés de la Société, conformément aux dispositions établies ci-après. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que ce montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable

augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après."

Huitième résolution

Pour les besoins des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non de la Société, nommé(s) par le (ou les) associé(s) de la Société qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) de la Société ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués à (ou aux) associé(s) sur une base proportionnelle."

Neuvième résolution

Suite aux modifications décidées ci-dessus, l'Associé Unique décide de créer l'article 19 des Statuts relatif aux définitions, lequel se lira comme suit:

" **Art. 19. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des profits nets de la Société dans la mesure où le (ou les) associé(s) aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans, pour éviter tout doute, tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée

P= perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire

Signifie (i) la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales pertinente, ou (ii) la date de déclaration des dividendes intérimaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille Euro (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2010. LAC/2010/35747 . Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115206/377.

(100130714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de Sicav Euro Continents du 13 avril 2010

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Alex DE JESUS

Vincent DE PRAET

Rue Haie du Loup, 14

B-5024 Marche-les-Dames (Belgique)

Michel LATIN

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE

Thierry van MONS

Mesdames: Elisabeth LACOUTURE

Jacqueline STARKLE

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur: DELOITTE SA

—
Extrait du procès verbal du conseil d'administration de Sicav Euro Continents du 13 avril 2010.

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes

1) *Président du Conseil d'Administration:*

Mr Jean-Jacques Pire

31/8 Bd Audent

B-6000 Charleroi (Belgique)

2) *Administrateurs Délégués:*

Mr Alex De Jésus

Me Elisabeth Lacouture.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010116338/30.

(100131506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

KBC Participations Cash, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

—
L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC CASH CONSEIL HOLDING, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 73.071 et constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 8 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2245 du 9 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Virginie Janssens, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
2) Modification de l'article 1 des statuts comme suit: «Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS CASH», - ci-après dénommée «la Société»

3) Modifications de l'article 3 des statuts comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

4) Modification à l'article 8 troisième paragraphe des statuts des mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

5) Modification de l'article 19 des statuts comme suit: «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

6) Nomination de Monsieur Ivo Bauwens comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS CASH», - ci-après dénommée «la Société»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier à l'article 8 troisième paragraphe des statuts les mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ivo Bauwens, né à Saint Trond (Belgique) , le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Bearegard, 28, L-8357 Gonderange, comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, V. JANSSENS, A. SIEBENALER, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29857. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115328/109.

(100130830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Models Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.888.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision (s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 02 juin 2010 à 13.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014

en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 25 août 2010.

MODELS UNLIMITED S.A.

J.H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115370/18.

(100131150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Lampe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 16.577.

Par résolutions datées du 8 juillet 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Karl-Heinz Franke avec adresse au 10, Jägerhofstrasse, 40479 Düsseldorf, Allemagne, de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juillet 2010

2. nomination de Ulrich Cosse avec adresse au 51, Beim Spieker, 28865 Lilienthal, Allemagne, au mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010115338/15.

(100130779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Lavari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 79.169.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115342/10.

(100130988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Lavari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 79.169.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115343/10.

(100130989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**KBC Participations Bonds, Société Anonyme,
(anc. KBC Bonds Conseil Holding).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.070.

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC BONDS CONSEIL HOLDING, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 73.070 et constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 8 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2251 du 9 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Virginie Janssens, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L -1616 Luxembourg
2) Modification de l'article 1 des statuts comme suit: «Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS BONDS», - ci-après dénommée «la Société»

3) Modifications de l'article 3 des statuts comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

4) Modification à l'article 8 troisième paragraphe des statuts des mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

5) Modification de l'article 19 des statuts comme suit: «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

6) Nomination de Monsieur Ivo Bauwens comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L -1616 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS BONDS», - ci-après dénommée «la Société»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier à l'article 8 troisième paragraphe des statuts les mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ivo Bauwens, né à Saint Trond (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beauregard, 28, L-8357 Gonderange, comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, V. JANSSENS, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29856. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115327/110.

(100130827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Lavari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2010

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement au poste d'administrateur M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28 août 1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2012.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010115344/15.

(100130990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Taibo Beteiligungen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.044.

Les mandats des administrateurs VALON S.A., société anonyme, représenté par Mr. Guy Kettmann, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, représenté par Mrs Marie Bourlond, représentant permanent, Président,

et KOFFOUR S.A., société anonyme, représenté par Mr. Guy Baumann, représentant permanent, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A, société anonyme, venus à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 août 2010, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 24.08.2010.

Pour TAIBO BETEILIGUNGEN A.G.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010115441/19.

(100130634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

JMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.439.

Extrait de l'Assemblée générale du 12 août 2009

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité:

- La démission en tant qu'administrateur délégué de M. Pascal BRYNAERT, domicilié à 8398 SEPTFONTAINES, Simmerfarm SH5. La lettre de démission est datée de ce jour.

- La démission en tant qu'administrateur de Mademoiselle Diane ENACHE domiciliée en Roumanie à 810083 BRAILA, Alea Calara.ilor nr 2bis, Apt nr 37.

- de nommer à la fonction d'administrateur et administrateur-délégué: Madame Véronique WIDEMANN, domiciliée en Belgique, à 1060 Bruxelles, 25 rue du Mont-Blanc, en Belgique.

La précitée sera chargée de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne la gestion. Elle pourra en outre prendre tous engagements, signer tous documents et actes émis par la société et en général, faire le nécessaire quant à assurer une bonne gestion de l'entreprise.

- De nommer à la fonction d'administrateur: Monsieur Serge Rampelbergh, domicilié en Afrique du Sud, à 2196 Craighall park, Lancaster Avenue N° 100.

- De reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Kyprianos STEFANO, domicilié à Chypre, à 6021 Larnaca, Kostaki Pandelides street N° 5.

Les mandats seront donnés pour une durée illimitée.

Pascal BRYNAERT / Véronique WIDEMANN /
Kyprianos STEFANO / Serge RAMPENBERGH.

Référence de publication: 2010115871/25.

(100131747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

**KBC Participations Frequent, Société Anonyme,
(anc. KBC Frequent Click Conseil).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.166.

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC FREQUENT CLICK CONSEIL, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 70.166 et constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 554 du 19 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2245 du 9 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Virginie Janssens, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L- 1616 Luxembourg
- 2) Modification de l'article 1 des statuts comme suit: «Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS FREQUENT», - ci-après dénommée «la Société»
- 3) Modifications de l'article 3 des statuts comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.
La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»
- 4) Modification du mot «complet» à l'article 4 deuxième paragraphe des statuts par «jusqu'à l'arrêt complet»
- 5) Modification à l'article 8 troisième paragraphe des statuts des mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».
- 6) Modification de l'article 18 des statuts comme suit: «Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.
- 7) Modification de l'article 19 des statuts comme suit: «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»
- 8) Nomination de Monsieur Ivo Bauwens comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L- 1616 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS FREQUENT», - ci-après dénommée «la Société»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le mot «complet» à l'article 4 deuxième paragraphe des statuts par «jusqu'à l'arrêt complet»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier à l'article 8 troisième paragraphe des statuts les mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

«Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régis par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ivo Bauwens, né à Saint Trond (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beuregard, 28, L-8357 Gonderange, comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, V. JANSSENS, A. SIEBENALER, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29860. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115330/120.

(100130868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Le Hameau, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.163.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115345/9.

(100130746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Mondofin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.890.

—
EXTRAIT

Les soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 02 juin 2010 à 14.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No . B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sàrl.

Le 25 août 2010.

MONDOFIN MANAGEMENT S.A.

J.H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115371/18.

(100131199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

LUKSS I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.332.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115348/10.

(100130967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**KBC Participations Money, Société Anonyme,
(anc. KBC Money Conseil Holding).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.075.

—
L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC MONEY CONSEIL HOLDING, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 73.075 et constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 8 février 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2244 du 9 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Virginie Janssens, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L – 1616 Luxembourg

2) Modification de l'article 1 des statuts comme suit: «Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS MONEY», - ci-après dénommée «la Société»

3) Modifications de l'article 3 des statuts comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

4) Modification à l'article 8 troisième paragraphe des statuts des mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

5) Modification de l'article 19 des statuts comme suit: «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

6) Nomination de Monsieur Ivo Bauwens comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L - 1616 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS MONEY», - ci-après dénommée «la Société»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra

prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier à l'article 8 troisième paragraphe des statuts les mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ivo Bauwens, né à Saint Trond (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beuregard, 28, L-8357 Gonderange, comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, V. JANSSENS, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29864. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115334/110.

(100130911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

KBC Participations Renta, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.076.

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC RENTA CONSEIL HOLDING, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 73.076 et constituée suivant acte reçu par Me Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 129 du 8 février 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2245 du 9 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame Virginie Janssens, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L -1616 Luxembourg

2) Modification de l'article 1 des statuts comme suit: «Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS RENTA», - ci-après dénommée «la Société»

3) Modifications de l'article 3 des statuts comme suit: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

4) Modification à l'article 8 troisième paragraphe des statuts des mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

5) Modification de l'article 19 des statuts comme suit: «Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

6) Nomination de Monsieur Ivo Bauwens comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 11, rue Aldringen, L -1118 Luxembourg vers 5, place de la Gare, L -1616 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC PARTICIPATIONS RENTA», - ci-après dénommée «la Société»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôts, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra, sous quelque forme que ce soit, par voie de placement privé, procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, et ce convertibles ou non. La Société pourra

prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et sociétés affiliées. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier à l'article 8 troisième paragraphe des statuts les mots «aux heure et lieu» par «à l'heure et au lieu».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives»

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ivo Bauwens, né à Saint Trond (Belgique), le 22 avril 1961, demeurant à Domaine du Beuregard, 28, L-8357 Gonderange, comme administrateur additionnel jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, V. JANSSENS, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29854. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115335/109.

(100130790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Land Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.785.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«ZYBURN LIMITED», une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), en date du 11 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «LAND HOLDING S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63 785, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 23 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 452 du 22 juin 1998 (ci-après «la Société»).

2.- Qu'aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à la date du 31 août 2001 et dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 1^{er} février 2002, page 8476, il fut décidé de convertir la devise du capital social du FRANCS BELGES (BEF) en EUROS (EUR) , ce qui induisit une modification afférente de l'article cinq (5) des statuts de la Société.

3.- Que le capital social de la Société, s'élève, donc après cette conversion du 31 août 2001 à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATREVINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1'250) actions sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des mille deux cent cinquante (1'250) actions de la Société «LAND HOLDING S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «LAND HOLDING S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2010. Relation: EAC/2010/10062. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115341/57.

(100130561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Lusana Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.484.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUSANA PARTICIPATIONS S.A

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115349/12.

(100131153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Kingdom Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

In the year two thousand and ten, on the tenth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

- "APAX WW NOMINEES LIMITED", a Limited Liability Company, existing under English law, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, England and registered with the Companies House Register under number 04693597,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 August 2010.

- "APAX US VII L.P.", a Limited Partnership, existing under Cayman Islands law, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 17014,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 5 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.528,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.534,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.533,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.687,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.688,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.689,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.864,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP", a Limited Liability Partnership, existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, County of Kent, State of Delaware, United States of America,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 2 August 2010.

- "FULDERBERG LTD", a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 650605,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 5 of August 2010.

- "GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD", a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 1024641,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 5 of August 2010.

- "SHL FINANCE LTD", a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 16592,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 5 August 2010.

- "T4, LLC", a Limited Liability Company organized under the law of the State of Connecticut, with registered office at 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, United States of America registered with the Connecticut Secretary of State under number 0857507,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 5 August 2010.

-“Stichting Administratiekantoor Elmira”, a foundation with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and having its address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, registered under number 34247721,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 3 August 2010.

-“TRANQUILITY INVESTMENTS LLC”, a Limited Liability Company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, United States of America, registered with the Secretary State of Delaware under number 20-5735761,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 5 August 2010.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “KINGDOM HOLDING 2 S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 152.624, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 20, 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 June 2010 (number 1162, page 55730) (the “Mémorial C”), and have been amended pursuant to a notarial deed on 14 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 June 2010, number 1238.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the Company’s share capital by an amount of two million eight hundred forty-seven thousand two hundred seventy euros (EUR 2,847,270.-) (the “Capital Reduction”), so as to bring it from its present amount of seventeen million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 17,512,500.-) down to fourteen million six hundred sixty-five thousand two hundred thirty euros (EUR 14,665,230.-), by the cancellation of two million eight hundred fortyseven thousand two hundred seventy (2,847,270) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) (collectively referred as the “Cancelled Shares”), held by Stichting Administratiekantoor Elmira, a foundation with corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and having its address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, registered under number 34247721 (the “Foundation”).

The reimbursement of the Cancelled Shares for an amount of two million eight hundred forty-seven thousand two hundred seventy euros (EUR 2,847,270.-) is realised by way of a set off of (i) the receivable held by the Company against the Foundation for an amount of two million eight hundred forty-seven thousand two hundred seventy euros (EUR 2,847,270.-) against (ii) the receivable held by the Foundation as a result of the cancellation of its Company’s shares.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company’s articles of incorporation, as a consequence of the aboveresolved Capital Reduction, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The capital is fixed at fourteen million six hundred sixty-five thousand two hundred thirty euros (EUR 14,665,230.-) represented by fourteen million six hundred sixty-five thousand two hundred thirty (14,665,230) shares have a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix, le dix août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- «APAX WW NOMINEES LTD.», une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre ayant son siège social aux 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

- «APAX US VII L.P.», un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.528,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.533,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.687,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.688,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.689,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.864,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP», un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 août 2010.

- «FULDERBERG LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 650605,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

- «GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1024641,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

- «SHL FINANCE LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 16592,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

- «T4, LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social au 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Connecticut Secretary of State sous le numéro 0857507,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

- «Stichting Administratiekantoor Elmira», une fondation ayant son siège social à Amsterdam, Pays Bas et ayant son adresse à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, immatriculée sous le numéro 34247721,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 3 août 2010.

- «TRANQUILITY INVESTMENTS LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 20-5735761,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 août 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KINGDOM HOLDING 2 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.624, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 juin 2010 (numéro 1162, page 55730) (le «Mémorial C») et ont été modifiés suivant acte notarié en date du 14 mai 2010, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 juin 2010, numéro 1238.

Lesquelles partie comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de deux millions huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-dix euros (EUR 2.847.270.-) (la «Réduction de Capital»), de façon à le porter de dix-sept millions cinq cent douze mille cents euros (EUR 17.512.500.-) à quatorze millions six cent soixante-cinq mille deux cent trente euros (EUR 14.665.230.-) par l'annulation de deux millions huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-dix (2.847.270) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (les «Parts Sociales Annulées») détenues par Stichting Administratiekantoor Elmira, prénommé (la «Fondation»).

Le remboursement des Parts Sociales Annulées pour un montant de deux millions huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-dix euros (EUR 2.847.270.-) est réalisé par le biais d'une compensation de (i) la créance détenue par la Société contre la Fondation pour un montant de deux millions huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-dix euros (EUR 2.847.270.-) avec (ii) la créance détenue par la Fondation du fait de l'annulation de ses parts sociales dans la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à la Réduction de Capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à quatorze millions six cent soixante-cinq mille deux cent trente euros (EUR 14.665.230.-), composé de quatorze millions six cent soixante-cinq mille deux cent trente (14.665.230) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2010. Relation: EAC/2010/9854. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010115892/242.

(100131562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Lux Fixations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 18, An Aasselbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.998.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115350/9.

(100131129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Manor Care Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.017.838,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.128.

Par résolutions prises en date du 11 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marlene Metgé, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 26 juillet 2010.

2. nomination de Maria Carmen Vélaz Moliner, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 27 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010115352/15.

(100130641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

HSBC Trinkaus Multi-Asset-PLUS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 137.706.

Protokollauszug zum Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung der HSBC Trinkaus Multi-Asset PLUS SICAV vom 25. Juni 2010

Fünfter Beschluss

a) Die Gesellschafterversammlung nimmt das Rücktrittsgesuch von Herrn Bernd Franke mit Wirkung zum 25. Juni 2010 an.

b) Die Gesellschafterversammlung nimmt das Rücktrittsgesuch von Herrn Christian Heger mit Wirkung zum 25. Juni 2010 an.

c) Die Gesellschafterversammlung nimmt die Kooptierung des Herrn Herr Mag. Erhard Tschmelitsch als Vorsitzender des Verwaltungsrates an.

d) Die Gesellschafterversammlung nimmt die Kooptierung des Herrn Dr. Carsten Kotas als Verwaltungsratsmitglied an.

e) Die Gesellschafterversammlung nimmt die Kooptierung des Herrn Magister Gökhan Kula als Verwaltungsratsmitglied an.

f) Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herr Stephan M. Modler sowie Frau Silke Büdinger.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Juni 2011 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. April 2011 endet.

Luxemburg, 25. Juni 2010.

Stephan M. Modler / Silke Büdinger / Marc Boesen
Präsident / Verwaltungsrat / Stimmzähler

Référence de publication: 2010117085/30.

(100131770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Polybytes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 9, Burermillen.

R.C.S. Luxembourg B 112.215.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen,

SIND ERSCHIENEN:

1) ETOLIA S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, eingetragen im luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 100.361, hier vertreten durch Herr Jean-Philippe LAHORGUE mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift,

2) Herr Matthias SCHNEIDER, Unternehmer, wohnhaft in D-54666 Irrel, Am Döllberg,23, hier vertreten durch Herr Jean-Philippe LAHORGUE mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, auf Grund einer ihm/ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift,

Welche Vollmachten, nachdem sie „ne varietur“ von dem amtierenden Notar unterschrieben wurden, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter haben den Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten.

Die Erschienenen sind die alleinigen Gesellschafter der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung Media Studio 3d S. à r.l., eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 112.215, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars André-Joseph SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Luxemburg vom 15. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 456 vom 2. März 2006, mit Gesellschaftssitz in 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Die Gesellschafter erklären, dass sie ausführlich über die Beschlüsse informiert sind, die aufgrund der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

1) Umbenennung des Gesellschaftsnamens von Media Studio 3d S. à r.l. in Polybytes S. à r.l. und dementsprechende Änderung des Artikels 2 der Satzung;

2) Ergänzung des Artikels 4 der Satzung um folgenden neuen ersten Absatz „Zweck der Gesellschaft ist auch die Erstellung von Web-Applikationen und Web-Sites, Dienstleistung von Web-Hosting,

E-commerce und Online-Marketing, Betrieb von Web-Portalen, Schulungen im Bereich Web-Technologie und Online-Marketing, Handel mit Waren und Dienstleistungen im Internet“;

3) Verlegung des Hauptsitzes der Gesellschaft nach L-6661 Born; Burermillen,9.

Erster Beschluss

Es wird beschlossen den Namen der Gesellschaft von Media Studio 3d S. à r.l. in Polybytes S. à r.l. abzuändern und damit Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Polybytes S. à r.l.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft zu erweitern und dementsprechend Artikel 4 der Satzung folgenden hinzuzufügen:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Führen eines Konstruktionsbüros, das Erstellen von 3-dimensionalen Grafiken, Film- und Industrieanimationen, Messe- und Eventdesign, CAD-Entwicklung, administrative Unterstützung im Rahmen von CAD Schulungen, werbetechnische Grafiken und Animationen.

Zweck der Gesellschaft ist auch die Erstellung von Web-Applikationen und Web-Sites, Dienstleistungen von Web-Hosting,

E-commerce und Online-Marketing, Betrieb von Web-Portalen, Schulungen im Bereich Web-Technologie und Online-Marketing, Handel mit Waren und Dienstleistungen im Internet.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland entfalten.

Die Gesellschaft kann alle finanziellen, gewerblichen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen tätigen, welche der Erfüllung oder der Ausdehnung des Gesellschaftszweckes dienlich oder nützlich sind.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen ausserdem den Sitz der Gesellschaft nach L-6661 Born, Burermillen 9 zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Satzungsänderung von ihr getragen werden, werden auf (1.200,- EUR) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.P. LAHORGUE, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 24 août 2010. Relation: CAP/2010/2959. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 24. August 2010.

Référence de publication: 2010115354/63.

(100130623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.306.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 août 2010

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, gérant démissionnaire en date du 10 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010115357/15.

(100131110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

SOS PC Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.106.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Sandro MICUCCI, commerçant, né à Luxembourg le 9 mars 1981, matricule n° 1981 03 09 175, demeurant à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'achat et la vente de matériel informatique neuf et/ou d'occasion;
- l'entretien et la réparation de matériel informatique;
- l'installation de caméras IP et de matériel WIFI.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SOS PC SOLUTION S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Wiltz. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12 400) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Sandro MICUCCI, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12 400) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Sandro MICUCCI, prénommé. La société est valablement engagée par la signature du gérant. Le siège social est établi à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Micucci, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2010. Relation: DIE /2010/7253. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2010.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2010117246/84.

(100131811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Mission Germany No. 1 (Subsidiary A) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010115358/10.

(100131115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Machines Equipments Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.245.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115362/10.

(100130882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Marhold Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 132.257.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115364/9.

(100130984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of August,

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

The public limited liability company THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A. (the "Sole Member"), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 120807,

duly represented by Me Pierre METZLER, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on August 12, 2010.

The proxy, having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The Sole Member states that it is the sole member holding all one hundred (100) corporate units representing the entire capital of the limited liability company SHAY PROPERTY INVESTMENTS S.à r.l. (the “Company”), having its registered address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 122773, incorporated by a deed received by Me Gérard LECUIT, notary residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 7, 2006, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 20, 2007, number 208, page 9962.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Member of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-three million six hundred ninety-four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 63,694,600.-) so as to bring it from its present amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) to the amount of sixty-three million seven hundred four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 63,704,600.-) and to issue six hundred thirty-six thousand nine hundred forty-six (636,946) corporate units with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue six hundred thirty-six thousand nine hundred forty-six (636,946) corporate units with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

Subscription and Payment

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member to the newly issued six hundred thirty-six thousand nine hundred forty-six (636,946) corporate units, having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each, and fully pay in such corporate units by a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable amounting to sixty-three million six hundred ninety-four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 63,694,600.-) held by the Sole Member towards the Company (the “Receivable”).

It results:

- from the interim accounts of the Company as at July 31, 2010 that the Sole Member currently holds a receivable towards the Company in an amount of sixty-three million six hundred ninety-four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 63,694,600.-);

- from a valuation report dated August 12, 2010 which has been issued by Brian CHARD and Michael VERHULST, that the book value of the Receivable is sixty-three million six hundred ninety-four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 63,694,600.-) (the “Valuation Report”).

The conclusion of such Valuation Report is as follows: “Based on the verification carried out as described above, the book value of the Receivable is valued at GBP 63,694,600.”

The said interim accounts and Valuation Report, having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is set at GBP 63,704,600.- (sixty-three million seven hundred four thousand six hundred Pounds Sterling) represented by 637,046 (six hundred thirty-seven thousand forty-six) corporate units with a par value of GBP 100.- (one hundred Pounds Sterling) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treize août.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

La société anonyme THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A. (ci-après l' "Associé Unique"), constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120807,

dûment représentée par Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé au Luxembourg le 12 août 2010.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique déclare être l'associé unique détenant cent (100) parts sociales représentant le capital entier de la société à responsabilité limitée SHAY PROPERTY INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la "Société"), ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122773, constituée en vertu d'acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 février 2007, numéro 208, page 9962.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de soixante-trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Livres Sterling (GBP 63.694.600,-), pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) au montant de soixante-trois millions sept cent quatre mille six cents Livres Sterling (GBP 63.704.600,-) et d'émettre six cent trente-six mille neuf cent quarante-six (636.946) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre six cent trente-six mille neuf cent quarante-six (636.946) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

Souscription et Paiement

Ledit comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, les six cent trente-six mille neuf cent quarante-six (636.946) parts sociales, nouvellement émises, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance s'élevant à soixante-trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Livres Sterling (GBP 63.694.600,-) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

Il résulte:

- des comtes sociaux intérimaires de la Société arrêtés le 31 juillet 2010, que l'Associé Unique détient actuellement une créance s'élevant à soixante-trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cents livres sterling (GBP 63.694.600,-) à l'encontre de la Société;

- d'un rapport d'évaluation délivré par Brian CHARD et Michael VERHULST le 12 août 2010 que la valeur comptable de la Créance est de soixante-trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille six cents Livres Sterling (GBP 63.694.600,-) (ci-après le "Rapport d'Evaluation").

La conclusion du Rapport d'Evaluation est la suivante: "Sur base des procédures de vérifications faites comme décrit ci-dessus, la valeur comptable de la Créance est évaluée à GBP 63.694.600."

Ces comtes sociaux intérimaires et ce Rapport d'Evaluation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à GBP 63.704.600,- (soixante-trois millions sept cent quatre mille six cents Livres Sterling) représenté par cent 637.046 (six cent trente-sept mille quarante-six) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune."

101795

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille sept cents dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 août 2010. LAC/2010/36384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010116002/133.

(100131746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Miele s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 15.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115367/10.

(100131191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

**Mimar Sinan S.A., Société Anonyme,
(anc. Mimar S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 143.289.

Le 18 août 2010 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle la résolution suivante a été prise:

a) la démission de M. Dave Vander Heyde en sa qualité d'administrateur de Mimar Sinan SA et ceci avec effet au 30 juin 2010.

En outre assemblée a pris note du fait que l'adresse professionnelle des administrateurs a été modifiée et sera dorénavant 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115369/17.

(100131029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Faisanderie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 94.980.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2009 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR. LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

née le 05.01.1950 à Uccle (B), expert comptable, demeurant à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg

MADAME MARIE JOSEPH RENDERS,

née le 17.10.1948 à Halle (B), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7 Rue du Fort Rheinsheim.
L 2419 Luxembourg

MAINFORD INTERNATIONAL S.A.

inscrite au Registre Publique de Panama sous le numéro 326414, avec siège social à Samuel Levis Avenue, Hongkong Buiding, Panama City, Republic of Panama, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders avec adresse professionnelle à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE REVISEUR. SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

EWA REVISION S.A.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38 937
avec siège social à 45, Av J.F. Kennedy, L 9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117054/27.

(100131862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.227.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

- D'accepter les démissions de Monsieur Frédéric Fasel (1 boulevard Royal L – 2449 Luxembourg) et Monsieur Jerry Hilger (1 boulevard Royal L – 2449 Luxembourg) avec effet le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010115372/16.

(100130648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Mtrust Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.668.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision (s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 02 juin 2010 à 16.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, RCS No. B105875, ayant son siège social 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES Sarl.

Le 25 août 2010.

MTRUST INVESTHOLDING S.A.

J.H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010115373/18.

(100131201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration de la Société en date du 15 juillet 2010

Le conseil d'administration de la Société en date du 15 juillet 2010 a pris note de la démission de Madame Ursula Claudia LA ROCHE ENDER, administrateur de la Société et a nommé Monsieur Niklaus SANTSCHI, demeurant à Bruhlbergstrasse 14, CH-8400 Winterthur, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Madame LAROCHE ENDER, conformément à l'article 20 des statuts de la Société.

Le mandat de Monsieur SANTSCHI débutera à compter du 15 juillet 2010 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012, étant entendu que cette nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour CETREL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115493/20.

(100130422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Muller & Wegener, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 4.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115374/10.

(100130614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Neuilly (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 89.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115376/9.

(100130615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Navarac Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 119.904.

—
En date du 29 juillet 2010, le conseil de gérance a approuvé le transfert des parts sociales de la Société ci-après détaillé:

- 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25, détenues par Monsieur David Kennedy demeurant à Southcliff House, Les Ruisseaux Estate, St Brelade, Jersey, JE3 8DD ont été transférées à Balchan Nominees Limited, Island House, Grande Rue, St Martin's, Guernsey GY4 6RU, immatriculée sous le numéro 41297;

- 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25, détenues par Monsieur David Kennedy demeurant à Southcliff House, Les Ruisseaux Estate, St Brelade, Jersey, JE3 8DD ont été transférées à Balchan Secretaries Limited, Island House, Grande Rue, St Martin's, Guernsey GY4 6RU, immatriculée sous le numéro 31662.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115377/16.

(100130710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.321.

—
Extract of the resolution taken by the Quota Holders on June 21st, 2010

- The mandate of the Independent Auditor, KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is renewed for a period of one year. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting approving the annual accounts as at December 31st, 2009.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 21 juin 2010

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises de KPMG AUDIT, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

BSN medical Luxembourg Holding S.à r.l

Signatures

Référence de publication: 2010115487/19.

(100130027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Northgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.309.

—
Veillez prendre note que le siège social de l'associé unique la société (Limited) FAUCON HOLDINGS LIMITED a été transféré de UK-Middlesex HA7 4FJ (Royaume Uni), 6, Hodgkins Mews, Stanmore Park à UK-Londres, Mayfair, W1K 1DG (Royaume Uni), 18, South Street.

Pour avis sincère et conforme

Pour NORTHGATE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2010115379/13.

(100131172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Now, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.602.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique en date du 30 juillet 2010

Il résulte de la décision de l'administrateur unique de la société que:

Le siège social de la société est transféré du 43, avenue JF Kennedy à L-1855 Luxembourg au 49, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg à compter du 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010115380/15.

(100130890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.778.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59406 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115381/10.

(100130867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Qualcount Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 2010

- Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2010.

Certifié sincère et conforme

QUALCOUNT HOLDING S.A.

A. BOULHAIS / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010115398/16.

(100130954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.929.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., a public company limited by shares (société anonyme) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.013,

here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cepts, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party above is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Morgan Stanley Chaldene S.à r.l. (formerly named Luxco 45 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.929 (the Company).

II. That the articles of association of the Company (the Articles) have last been amended pursuant to a deed passed by the undersigned notary on June 30, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. That the entire share capital of the Company is duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion and renaming of the existing five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each into "ordinary shares";

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the issuance of five hundred (500) new "voting preferred shares" with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and five hundred (500) voting preferred shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by the Sole Shareholder by means of a contribution in kind, it being understood that (i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and (ii) an amount of one hundred fifty million four hundred thirty-one thousand two hundred twenty nine euro (EUR 150,431,229) shall be allocated to the share premium reserve account connected to the voting preferred shares in the share capital of the Company;

4. Subsequent restatement of articles 6, 16, 17, 18 and 19 of the Articles;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder thus resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert and rename the existing shares of the Company into "ordinary shares" of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the issuance of five hundred (500) new "voting preferred shares" with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and five hundred (500) voting preferred shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the five hundred (500) voting preferred shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a part of a claim in an amount of one hundred fifty million four hundred forty-three thousand seven hundred and twenty-nine euro (EUR 150,443,729) (the Claim).

The contribution in kind consisting of the Claim by the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred fifty million four hundred thirty-one thousand two hundred twenty nine euro (EUR 150,431,229) is to be allocated to the share premium reserve account connected to the voting preferred shares in the share capital of the Company.

Evidence of the ownership and value of the Claim has been produced to the undersigned notary through an interim balance sheet of the Sole Shareholder dated June 30, 2010 and a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder. Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder further resolves to record that, the shareholding in the Company is, further to the share capital increase, as follows:

NAME SHAREHOLDER	NUMBER OF SHARES	TOTAL AMOUNT
Morgan Stanley Luxembourg International	500 ordinary shares	EUR 12,500
Reinsurance S.A.	500 voting preferred shares	EUR 12,500
Total		EUR 25,000

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions 1-3, the Shareholders resolve to restate articles 6, 16, 17, 18 and 19 of the Articles as follows, which will henceforth read as follows:

" **Art. 6.** (1) The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Share(s)) and five hundred (500) voting preferred shares (the Voting Preferred Share(s)), and together with the Ordinary Shares referred to as the Shares), in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

(2) The Ordinary Shares and the Preferred Shares shall constitute separate classes of shares in the Company.

(3) The Preferred Shares shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter and shall be senior to the Ordinary Shares.

(4) The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

(5) The Company may purchase and/or redeem its own Voting Preferred Shares (the Redeemed Voting Preferred Shares), provided, -except in case of a reduction of share capital decided by the general meeting of Shareholders in the manner provided for the amendment of these Articles -, that a purchase of Voting Preferred Shares will not have as an effect of reducing the net assets of the Company below the amount of the nominal share capital plus the reserves which may not be distributed pursuant to the Law and the Articles.

(6) Any Redeemed Voting Preferred Shares not immediately cancelled as a result of the above purchase/redemption may be held among the assets of the Company as treasury shares, provided there is created among the liabilities of the Company a reserve in the same amount as the Redeemed Voting Preferred Shares. The voting rights in respect of the Redeemed Preferred Voting Shares will be suspended as long as such shares are held by the Company among its assets.

(7) The redemption price for the Redeemed Voting Preference Shares will be equal at the time of said redemption to the nominal value of such shares plus any share premium paid in respect thereof together with a sum equal to any arrears and accruals of the unpaid Preferred Dividend thereon to be calculated down to the date of return of capital and to be payable whether or not such Preferred Dividend has been declared or allocated to a reserve, less any return on capital, such payment to be made on an equal per share basis.

Art. 16.

Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

Art. 17.

(1) Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

(2) The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting or by way of shareholders circular resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 18.

(1) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

(2) The Voting Preferred Shares shall confer upon the holder(s) thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holder(s) of Ordinary Shares, to receive each year out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a cumulative preferential dividend of an amount equal to the Morgan Stanley proxy rate (the MS Proxy Rate) to be multiplied with the sum of (i) the aggregate nominal value of the Voting Preferred Shares and (ii) the amount of the voting preferred share premium paid upon issuance of the Voting Preferred Shares reduced with repayments of such share premium, if any, such payment to be made among the holders (if several) of the Voting Preferred Shares on an equal per share basis (the Preferred Dividend). For the purpose of this Article, the MS Proxy Rate means the interest rate at which Morgan Stanley is offering short term loans in the relevant currency to members of the Morgan Stanley group at such time. The holder(s) of the Voting Preferred Shares shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the Preferred Dividend. If the Preferred Dividend is declared but not paid, it will be incorporated into a special voting preferred share reserve account freely distributable to the holder(s) of the Voting Preferred Shares only, subject to the limits set forth by law.

(3) The general meeting of the shareholders determines how the balance of the surplus remaining after the payment of the Preferred Dividend is disposed of. It may transfer such balance to a reserve account, carry it forward or allocate such balance to the payment of a dividend.

(4) No dividend, whether in cash or in kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made on the Ordinary Shares, nor shall any Ordinary Shares be redeemed or purchased by the Company pursuant to agreements which are approved by the Board of the Company until any accrued Preferred Dividend shall have been declared and paid in full.

(5) Interim dividends may be distributed in accordance with the order of distribution provided in this Article 18 (2) and (3), at any time, under the following conditions:

i. interim accounts are drawn up by the Board;

ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

iii. the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

- iv. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- v. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 19.

(1) The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

(2) Upon any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholder claims), the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of liabilities of the Company shall be paid, firstly, in repayment to the holders of the Voting Preferred Shares (if any such shares are then outstanding) of the Preferential Liquidation Right (as defined hereafter), such payment to be made on an equal per share basis, and secondly, the surplus shall be distributed pro rata, on an equal per share basis among the holders of the Ordinary Shares. For the purpose of this article, "Preferential Liquidation Right" shall mean a sum equal to any arrears and accruals of the unpaid Preference Dividend thereon to be calculated down to the date of return of capital and to be payable whether or not such Preference Dividend has been declared or allocated to a reserve, less any return on capital, such payment to be made on an equal per share basis.

(3) If upon any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among shareholders shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Right in full to all holders of the Voting Preferred Shares, then such assets shall be distributed among the holders of the Voting Preferred Shares, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled. If, following the payment and settlement of the Preferential Liquidation Right, the remaining assets of the Company shall be insufficient to make payment in full to all holders of the Ordinary Shares, then such remaining assets shall be distributed among the holders of the Ordinary Shares ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

“

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and any employee of Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte précédant

L'an deux mille dix, le huitième jour de juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.013,

ici représenté par Annick Braquet, de résidence professionnelle à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Morgan Stanley Chaldene S.à r.l. (auparavant dénommée Luxco 45 S. à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.929 (la Société).

II. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 30 juin 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La totalité du capital social de la Société étant dûment représenté à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut décider valablement de tous les points portés à l'ordre du jour, tels que repris ci-dessous.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Conversion et renomination des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune en «parts sociales ordinaires»;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles «parts sociales privilégiées» d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et cinq cents (500) parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. par l'Actionnaire Unique par le biais d'un apport en nature, étant entendu

(i) qu'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société et (ii) qu'un montant de cent cinquante millions quatre cent trente-et-un mille deux cent vingt-neuf euros (EUR 150.431.229,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente des articles 6, 16, 17, 18 et 19 des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. L'Associé Unique décide dès lors de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir et renommer les parts sociales existantes de la Société en «parts sociales ordinaires» de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles «parts sociales privilégiées» d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et cinq cents (500) parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) nouvelles parts sociales privilégiées et les libérer intégralement par un apport en nature se composant d'une partie de la créance, pour un montant de cent cinquante millions quatre cent trente-et-un mille deux cent vingt-neuf euros (EUR 150.431.229,-) (la Créance).

L'apport en nature qui consiste en la Créance de l'Actionnaire Unique à la Société sera alloué comme suit:

(i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de cent cinquante millions quatre cent trente-et-un mille deux cent vingt-neuf euros (EUR 150.431.229,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société, attaché aux parts sociales privilégiées;

La preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de l'Actionnaire Unique du 30 juin 2010 et un certificat d'évaluation émis par le conseil de gérance de l'Actionnaire Unique.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide encore d'enregistrer que l'actionariat dans la Société se présente, suite à l'augmentation de capital social, de la manière suivante:

NOM ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	MONTANT TOTAL
Morgan Stanley Luxembourg International	500 parts sociales ordinaires	EUR 12.500
Reinsurance S.A.	500 parts sociales privilégiées	EUR 12.500
Total		EUR 25.000

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions 1 à 3, l'Associé Unique décide de modifier les articles 6, 16, 18 et 19 des Statuts comme suit, qui auront la teneur suivante:

« Art. 6.

(1) Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et cinq cents (500) parts sociales privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Actions), sous forme nominative, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

(2) Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées seront constituées sous forme de classes séparées de parts sociales.

(3) Les Parts Sociales Privilégiées auront des dividendes privilégiés et des droits de liquidation privilégiés par rapport aux Parts Sociales Ordinaires et auront un rang prioritaire (senior) par rapport aux Parts Sociales Ordinaires.

(4) Le Capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises pas une résolution des associés, adoptées selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

(5) La Société pourra acheter et/ou racheter ses propres Parts Sociales Privilégiées (Les Parts Sociales Privilégiées Rachetées), à condition -à l'exception des cas où une réduction du capital social a été décidé par l'assemblée générale des Porteurs de parts tenue conformément à ce qui est prévu dans les Statuts - que l'achat des Parts Sociales Privilégiées n'ait pas pour effet de réduire les avoirs nets de la Société en-dessous du montant du capital social augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribués conformément à la Loi et aux Statuts.

(6) Toutes Parts Sociales Privilégiées Rachetées qui n'a pas été immédiatement annulée suite à l'achat/rachat mentionné ci-dessus pourra être gardée parmi les avoirs de la Société comme part sociale de trésorerie (treasury shares) à condition qu'il soit créé, parmi les dettes/obligations de la Société, une réserve d'un montant équivalent aux Parts Sociales Privilégiées Rachetées. Les droits de vote concernant les Parts Sociales Privilégiées Rachetées seront suspendus jusqu'à ce que ces parts sociales soient détenues dans les avoirs de la Société.

(7) Les prix de rachat des Parts Sociales Privilégiées sera égal au moment dudit rachat à la valeur nominale de ses actions augmenté de la prime d'émission payée à cet effet ensemble avec un montant égal aux arriérés et aux montants accumulés du Dividende Privilégié y relatif qui devra être calculé depuis la date du paiement du capital et sera payé que le Dividende Privilégié soit déclaré ou alloué à une réserve, diminué de tout retour sur capital, ce paiement devant être réalisé en parts égales par part.

Art. 16. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

Art. 17.

(1) Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

(2) Le bilan et le compte de profits et pertes est approuvé à l'assemblée générale annuelle ou par résolutions circulaires endéans les six (6) mois de la clôture de l'année fiscale.

Art. 18.

(1) cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront prélevés et affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint un montant égal à dix pourcent (10%) du capital social,

(2) Les Part(s) Sociale(s) Privilégiée(s) confèrent (aux) porteur(s) de cette classe un droit au paiement de dividendes, qui sera perçu, chaque année dans les bénéfices disponibles de la Société pour distribution par le biais d'un dividende préférentiel cumulatif d'un montant égal au taux de procuration de Morgan Stanley (MS Proxy Rate) (le Taux de Procuration de MS) qui sera multiplié par la somme de (i) la valeur nominale totale des Parts Sociales Privilégiées et (ii) le montant de la prime d'émission de la part sociale privilégiée payée en raison de l'émission de la Part Sociale Privilégiée diminuée des remboursements de cette prime d'émission (le cas échéant) ce paiement devant être effectué entre les porteurs de Parts Sociales Privilégiées (s'ils sont plusieurs) en parts égales par part (le Dividende Privilégié). Pour les

besoins de cet Article, le Taux de Prouration de MS signifie le taux d'intérêt auquel Morgan Stanley offre des prêts à court terme, dans la devise appropriée, aux membres du groupe Morgan Stanley à cette période. Les porteur(s) de Parts Sociales Privilégiées ne sont pas autorisées à participer à la distribution de dividendes (s'il y en a) payé en plus du Dividende Privilégié. Si le Dividende Privilégié est déclaré mais n'est pas payé, il sera inclus dans un compte de réserve de part sociale privilégiée librement distribuable aux porteurs de Parts Sociales Privilégiées uniquement, conformément aux limites légales.

(3) L'assemblée générale des porteurs de parts détermine comment le solde du surplus restant après le paiement du Dividende Privilégié sera utilisé. Ce surplus pourra être transféré à un compte de réserve, être reporté, ou être affecté au paiement d'un dividende.

(4) Aucun dividende, que ce soit en liquide ou en nature, ne sera payé ou déclaré et il n'y aura pas non plus d'autres distributions pour les Parts Sociales Ordinaires et aucune Part Sociale Ordinaire ne pourra être rachetée ou achetée par la Société conformément aux contrats qui ont été approuvés par le Conseil de la Société jusqu'à ce qu'un Dividende Privilégié cumulé aura été déclaré et payé totalement.

(5) Les dividendes intérimaires seront distribués conformément à l'ordre de distribution prévu dans cet Article 18 (2) et (3), à tout moment, dans les conditions suivantes:

i. les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

ii. les comptes intérimaires démontrent qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves disponibles pour la distribution (en ce compris, la prime d'émission); étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés par les bénéfices reportés et les réserves distribuables; et diminués par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

iii. la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être prise par le conseil d'administration endéans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires;

iv. les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, prenant en compte les avoirs de la Société; et

v. lorsque les comptes intérimaires payés excèdent les profits distribuables à la fin de l'année fiscale, les porteurs de parts rembourseront le surplus à la Société.

Art. 19.

(1) La Société pourra être dissoute à tout moment par une résolution des porteurs de parts prises avec l'accord de la majorité (en nombre) des porteurs de parts possédant au moins trois-quart du capital social. Les porteurs de parts nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement porteurs de parts, pour mener à bien la liquidation et déterminer leur nombre, leurs pouvoirs et rémunération. A moins qu'il en soit prévu autrement par les porteurs de parts, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les avoirs et payer les dettes de la Société.

(2) En raison de la liquidation, de la dissolution, ou de la mise en liquidation de la Société, après paiement de toutes dettes et de toutes obligations de la Société (en ce compris les revendications des porteurs de parts), le surplus résultant de la réalisation des avoirs et du paiement des obligations de la Société sera payé, premièrement, en remboursement aux porteurs de Parts Sociales Privilégiées (si ces parts sociales demeurent impayées) du Droit de Liquidation Préférentiel (comme défini ci-après), un tel paiement étant effectué en parts égales par part, deuxièmement, le surplus sera distribué au prorata, en parts égales par part parmi les porteurs de Parts Sociales Ordinaires. Pour les besoins de cet articles, «Droit de Liquidation Préférentiel» signifie une somme égale à tous les arriérés et charges à payer du Dividende Privilégié impayé devant être calculé à partir de la date de la rémunération du capital et qui devra être payé que ce Dividende Privilégié ait ou non été déclaré ou attribué à une réserve, diminué de la rémunération du capital, ce paiement devant être réalisé en parts égales par part.

(3) Si, en raison de la liquidation, de la dissolution, ou de la mise en liquidation de la Société, les avoirs de la Société disponibles pour la distribution entre les porteurs de Parts Sociales Privilégiées se révélaient insuffisants pour effectuer le paiement complet du Droit de Liquidation Préférentiel à tous les porteurs de Parts Sociales Privilégiées, alors ces avoirs seront distribués entre les porteurs de Parts Sociales Privilégiées, proportionnellement aux montants complets auxquels ils auraient normalement et respectivement eu droit. Si, suite au paiement et au règlement du Droit de Liquidation Préférentiel, les avoirs restants de la Société s'avéraient insuffisants pour procéder au paiement complet de tous les porteurs de Parts Sociales Ordinaires, alors ces avoirs restants seront distribués entre les porteurs de Parts Sociales Ordinaires, proportionnellement aux montants complets auxquels ils auraient normalement et respectivement eu droit.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de Maitland Group, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

101806

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31845. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010115360/385.

(100130863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Ostara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115382/9.

(100130597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 17 août 2010 et suite à la démission de TREMONT INTERNATIONAL LLC de ses fonctions d'administrateur de la Société, le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Florian BERTHIER qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Florian BERTHIER, employé privé, 4 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur.

Son mandat prendra fin en même temps que les autres mandats, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour PATINA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010115387/17.

(100131017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Pictet Targeted Fund (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2010 a résolu:

- de coopter Monsieur Pascal Chauvaux (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Monsieur Pierre Etienne (1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2010, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2011.

Référence de publication: 2010115384/13.

(100130649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Printz J.Ch, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 4.258.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 25 août 2010. Signature.

Référence de publication: 2010115385/10.

(100130883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signatures.

Référence de publication: 2010115386/10.

(100130953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Imos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 58.869.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013

Pour extrait conforme
IMOS HOLDING
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010115505/21.

(100130399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

PEF Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.830.

Rectificatif du dépôt du 23/08/2010 numéro L100129823

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115388/13.

(100131048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Pension Beim Rosa G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 12, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.165.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115389/10.

(100130924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Pension Beim Rosa G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 12, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.165.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115390/9.

(100131105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Information Business Integration A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juillet 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Juan SANTAMARIA, conseiller financier, demeurant au 22 PO3 D, Calle Isaac Albeniz, Madrid, Espagne;

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010116532/22.

(100132244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Sofco Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 49.172.

EXTRAIT

Il conviendra de noter que l'adresse postale de la société se situe désormais au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010115431/11.

(100130622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.